

Tous nos séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Les stagiaires doivent être aptes à la pratique sportive et sont tenus de connaître et respecter le présent règlement intérieur.

REGLEMENT

Pour permettre à tous les stagiaires de participer aux diverses activités dans les meilleures conditions possibles, il est essentiel d'avoir conscience que leur sécurité est placée sous la responsabilité des organisateurs.

Il est donc obligatoire, pour ne pas se mettre en danger ainsi que le groupe, de respecter les consignes des accompagnants et d'avoir un comportement irréprochable. L'Académie Dumoulin se réserve le droit de renvoyer un stagiaire dont la conduite ou les agissements perturberaient ou nuiraient au bon déroulement du séjour (non-respect d'autrui par des propos déplacés envers l'encadrement ou entre stagiaire ou personne extérieure, tenue incorrecte, violences verbales ou physiques, ensemble de faits troublant la cohésion du groupe et les bonnes relations entre stagiaires/encadrement, ou tout fait considéré inacceptable par les responsables du stage).

En cas de délit (vol, non-respect du matériel à savoir les équipements sportifs ou l'hébergement, ou dégradation des lieux), les parents ou responsables légaux seront tenus de rembourser intégralement les dégâts occasionnés et l'académicien s'exposera à l'exclusion du stage, voire à des poursuites.

En participant, le stagiaire s'engage à assurer la propreté de son lieu d'hébergement et de restauration afin de favoriser la vie en communauté. Un manquement de répétitif à ce respect peut amener une exclusion.

La responsabilité reste engagée si vous ne respectez pas ces consignes ou en cas de manquements graves à ce règlement. De plus, en cas de renvoi du stagiaire, aucun remboursement ne pourra être exigé et les frais éventuels de l'accompagnateur seront à la charge des parents du stagiaire. Nous nous réservons le droit d'informer les responsables légaux de tout agissement de ce type.

AUTORISATION PARENTALE ET RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'autorisation parentale permet à l'encadrement de prendre toutes les mesures d'urgence concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aiguë, nécessitant une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Les parents/représentants légaux du stagiaire doivent

informer l'organisateur du stage des traitements, soins, régimes et des cas particuliers d'ordre médical qui l'affectent.

L'Académie Dumoulin décline toute responsabilité en cas de blessure pendant la durée du stage. Tous frais médicaux engagés en cas de blessure seront à la charge des parents.

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé d'éviter d'apporter des objets de valeur (téléphone portable, ordinateur, lecteur cd, console, bijoux,...). En cas de perte, disparition, vol ou détérioration des effets personnels du stagiaire, l'Académie Dumoulin décline toute responsabilité.

Tous les appareils multimédias seront éteints durant les séances d'entraînement, activités de groupe et repas, ainsi que de 22 heures à 8 heures, sous peine d'être confisqués jusqu'à la fin du stage.

IMAGE

Durant toute la durée du stage des photos et des vidéos seront prises afin de réaliser des reportages. Les parents autorisent l'Académie Dumoulin à utiliser l'ensemble des photos et vidéos prises durant la semaine de stage en vue de la promotion de ces stages sur tout type de support.

CONDITION EXCEPTIONNELLE : CONTEXTE SANITAIRE

L'Académie Dumoulin est régie par la même réglementation ministérielle qu'une association sportive et appliquera les mesures nécessaires pour garantir la santé des stagiaires. Le Pass Sanitaire est obligatoire pour tous les stagiaires, les encadrants et personne extérieure.

En conséquence et afin de préserver la sécurité morale et physique des stagiaires, le type de pension sera en pension complète.

Signature Stagiaire avec la mention lu et approuvé

Signature Parents avec la mention lu et approuvé

Le stage est organisé du 25 octobre (9h) au 30 octobre 2021 (12h) et du 1^{er} novembre (9h) au 6 novembre 2021 (12h) à Tremblay en France (93). Au vu du contexte sanitaire une seule pension est proposée (complète avec hébergement et restauration) et deux formules pour chaque stage :

- Classique : pension complète et tenue, encadrement, activités.
- VIP : formule classique + assurance interruption de séjour et annulation + recherche de moyens de transport pour venir au stage (frais de transport à charge des représentants du stagiaire) valeur 85€.

RESERVATION

L'inscription est à faire à partir des étapes suivantes :

- Renseigner le formulaire dématérialisé de notre Vorg présent sur le site cyrildumoulin.com.
- Le règlement du stage par chèques vacances, virement ou carte bancaire sur le site myhandball.fr
- L'envoi des différentes pièces (la fiche sanitaire de liaison remplie, le règlement intérieur signé par les représentants égaux et le stagiaire, une attestation de Sécurité Sociale, une attestation de mutuelle, une attestation de responsabilité civile).

Un email de confirmation d'inscription sera envoyé dès la fin de l'instruction du dossier.

REGLEMENT

Nous acceptons les règlements par virement bancaire, chèques vacances et carte bancaire via le site MyHandball.fr

Nous recommandons aux familles réglant par chèques vacances de nous les faire parvenir par courrier avec accusé de réception.

Un règlement en plusieurs fois est exceptionnel. Nous étudierons les dossiers au cas par cas.

L'intégralité du règlement du stage doit être réglée avant son commencement sous peine d'annulation de l'inscription dans les conditions prévues à l'article « Annulation ».

ANNULATION

Dans le cas de l'annulation du stage, pour quelques motifs que ce soit, un remboursement partiel est possible selon l'anticipation de cette annulation.

| Remboursement à | Hors assurance annulation | Avec assurance annulation |
|-----------------|---------------------------|---------------------------|
| J-31 | 85% | 100% |
| J-30 à J-8 | 60% | 100% |
| J-7 à J | 20% | 100% |

Le stagiaire peut obtenir un remboursement total des acomptes et des sommes versés en règlement du séjour en optant, au moment de l'inscription, pour une assurance annulation. Le montant de cette garantie (40€) doit être réglé au moment de l'inscription et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

INTERRUPTION DE SEJOUR

Toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif, ou toute renonciation à certaines prestations comprises, ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas de souscription à l'assurance interruption de séjour (30€), vous êtes alors remboursés, sous forme d'avoir, au prorata des jours non consommés.

Cette assurance ne s'applique pas dans le cas du renvoi d'un stagiaire.

Les frais de retour anticipé et d'un accompagnement éventuel sont toujours à la charge du stagiaire.

PRISE EN CHARGE DEPUIS LA GARE SNCF/ L'AEROPORT

Nous vous proposons une prise en charge aller-retour du stagiaire depuis la gare SNCF/l'aéroport proche de Tremblay en France avec une participation supplémentaire de 60€.

Les horaires de prise en charge Aller et de dépose Retour seront à fixer avec l'organisateur dans l'intérêt collectif des stagiaires et de l'organisation.

Le transport domicile-Tremblay en France reste à la charge des familles.

Nous vous demanderons de bien vouloir nous renvoyer la décharge (fournie) remplie et signée avant la prise en charge.

ARRIVEE LE DIMANCHE

Dans le cas où un stagiaire souhaiterait arriver le dimanche, nous vous proposons un accueil le dimanche après-midi avec une participation supplémentaire de 55€ par stagiaire.

MODIFICATION

L'Académie Dumoulin se réserve le droit, jusqu'à une semaine avant le début du stage, d'annuler celui-ci en cas de force majeur, pour cause sanitaire ou pour défaut de remplissage.

Dans ce cas, l'ensemble des sommes perçues seront remboursées. Les organisateurs se réservent également le droit de modifier la programmation et les horaires prévus pour le bon déroulement des stages.



1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON

FILLE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Table with 5 columns: VACCINS OBLIGATOIRES, oui, non, DATE DES DERNIERS RAPPELS, VACCINS RECOMMANDÉS, DATES. Rows include Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite, Ou DT Polio, Ou Tétracoq, BCG.

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION. ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Form with checkboxes for RUBÉOLE, VARICELLE, ANGINE, RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU, SCARLATINE, COQUELUCHE, OTITE, ROUGEOLE, OREILLONS.

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? oui non

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? oui non

5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJOUR :

NOM : _____ PRENOM: _____

ADRESSE (pendant le séjour) : _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

N° SÉCURITÉ SOCIALE : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL : DE LA CMU D'UNE PRISE EN CHARGE S.S À 100%

Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : _____

Signature : _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR À L'ATTENTION DES FAMILLES COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES